



## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le quatre du mois de février, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, DESPORTES Philippe, LEMERCIER Florence, MACQUET Laurent, MOREAU Pierre, PIFFARD Valérie, SANTENAC Rachel, SIMON Alain.

Absents excusés : MM. BIDAULT Bénédicte, NOILOU Jean-Claude, PREZELIN Laëtitia.

Pouvoir : Mme BIDAULT Bénédicte à Mme SANTENAC Rachel  
M. NOILOU Jean-Claude à M. Alain BOURRIER  
Mme PREZELIN Laëtitia à M. DESPORTES Philippe

Secrétaire de séance : Mme SANTENAC Rachel

**Convocation du 27/01/2016**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Régime indemnitaire du Personnel Communal**
- 2) Indemnité gardiennage église**
- 3) Informations – Questions diverses**

**M. le Maire demande d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : *Location salle « Champeau » pour les associations communales : approuvé à l'unanimité***

#### **1 – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal bénéficie de deux indemnités, à savoir :

- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)
- IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture)

Il propose une augmentation pour l'ensemble du personnel concernant l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture) à hauteur de 3 %.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Charge M. le Maire ou son représentant d'établir les arrêtés correspondants aussi bien pour l'IAT que pour l'IEMP.

#### **2 - INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE ÉGLISE**

*Délibération n°2016020401*

Vu les circulaires ministérielles n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 instituant les indemnités pour le gardiennage des églises communales.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que cette indemnité pour l'année 2015 était d'un montant de **474,22 €** pour une personne résidant sur la commune et **119,55 €** pour une personne hors commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal que M. Michel STRZELECKI bénéficie de cette indemnité puisqu'il exerce, de fait, la fonction de gardien de l'Eglise Notre Dame, procède à son nettoyage et en ouvre et ferme les portes tous les jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à 11 voix « Pour » et 1 abstention,

- l'attribution de l'indemnité de gardiennage église à M. Michel STRZELECKI – habitant de Brissarthe - pour un montant de 474,22 €
- cette indemnité sera fixée chaque année, au regard des circulaires ministérielles
- charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **3 - LOCATION SALLE CHAMPEAU POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

*Délibération n°2016020402*

M. le Maire rappelle les différents tarifs de la salle « Champeau » au Conseil Municipal et propose de revoir le tarif pour les associations communales.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, que

- la première location sera gratuite
- la deuxième location sera à demi-tarif
- les locations suivantes seront au tarif normal

### **4 – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- Assemblée générale de la CCHA le **Vendredi 26 février 2016 à 20 h 30 à Châteauneuf (salle de la Cigale)**
- prochain Conseil Municipal le **Jeudi 3 mars 2016 à 20 h 30**

Sans autre question, la séance est levée à 20 h 45.

#### *FEUILLE D'ÉMARGEMENT*

<b>BOURRIER Alain – Maire</b>		<b>LEMERCIER Florence</b>	
<b>MOREAU Pierre – Adjoint au Maire</b>		<b>MACQUET Laurent</b>	
<b>SIMON Alain – Adjoint au Maire</b>		<b>NOILOU Jean- Claude</b>	Pouvoir à M. Bourrier
<b>AMIOT Catherine – Adjointe au Maire</b>		<b>PIFFARD Valérie</b>	
<b>BIDAULT Bénédicte</b>	Pouvoir à Mme Santenac	<b>PREZELIN Laëtitia</b>	Pouvoir à M. Desportes
<b>DESSPORTES Philippe</b>		<b>SANTENAC Rachel</b>	